



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Déclaration de la délégation de la République du Sénégal
A la 10^{eme} Session de la Conférence des Etats Parties à la
Convention des Nations Unies contre la Corruption**

Atlanta, du 11 au 15 décembre 2023

*Par Monsieur Serigne Bassirou GUEYE, Président de l'Office nationale de
Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)*

Monsieur le Président ;
Distingués délégués ;
Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais au nom de la délégation que j'ai l'honneur de conduire et à mon nom personnel, vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour le choix porté sur vous pour diriger les travaux de la présente session. Soyez assurés de notre soutien et de notre pleine collaboration dans l'accomplissement de votre mandat.

Permettez-moi, ensuite, de remercier le Secrétariat de l'ONUDC ainsi que les Autorités américaines qui ont consentis d'immenses efforts pour offrir les meilleures conditions de séjour et de travail à l'ensemble des participants.

Dans le respect de ses engagements internationaux et en conformité avec le mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, le Sénégal s'est acquitté de plusieurs obligations découlant des recommandations de la CNUCC.

En effet, une grande partie des recommandations formulées ont été prises en charge par les départements ministériels et autres structures concernés et les actes nécessaires ont été mis en

œuvre tandis que d'autres réformes sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment de :

- l'adoption du Code de la Presse ;
- la loi sur l'accès à l'information qui est en voie de finalisation ;
- la mise en œuvre d'un plan d'action de simplification des démarches administratives par la dématérialisation des procédures, la décentralisation et la déconcentration.

A cela s'ajoute, comme évoqué lors de la dernière conférence, la mise œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption depuis 2021.

Pour rappel, l'objectif général de cette stratégie est de « **Combattre la corruption pour contribuer au développement durable et inclusif du Sénégal.** ».

Quant à l'Office nationale de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) que j'ai l'honneur de présider, elle est en train d'élaborer son Plan stratégique 2024-2026 qui vise les trois objectifs stratégiques ci-après :

- améliorer ses résultats dans ses activités essentielles ;
- améliorer la Bonne Gouvernance avec une saine gestion des affaires publiques ;
- concevoir et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de communication proactives et dynamiques ;

- renforcer la coopération avec les partenaires à travers une bonne mise en œuvre de la stratégie nationale.

A côté de ces réalisations et projets majeurs, d'autres points relatifs aux recommandations de la CNUCC ont également fait l'objet d'un suivi.

C'est dans ce cadre, qu'en matière de déclaration de patrimoine, une démarche novatrice avait été initiée pour surmonter les difficultés et incompréhensions de certains assujettis.

Dans cette perspective, plusieurs rencontres ont été organisées avec les départements ministériels et les résultats obtenus au sortir de celles-ci ont été très satisfaisants.

De même, dans sa démarche d'accompagnement et de prévention, l'OFNAC a tenu plusieurs ateliers sur la cartographie des risques de fraude et de corruption dans les secteurs de la gestion forestière, de la Douane, de la fiscalité, de l'Urbanisme, de l'état civil et de la pêche.

Ces rencontres ont abouti à des recommandations en vue d'améliorer la qualité des services publics et de mettre en place des mesures appropriées pour combattre les niches de corruption et renforcer les dispositifs de prévention interne dans les administrations.

En marge des ateliers, des séances d'information et de sensibilisation continuent d'être organisées à travers le pays. Elles regroupent les agents publics et les populations dans leur diversité.

En sus, après deux études portant respectivement sur les vulnérabilités à la corruption dans les secteurs extractif et foncier, une autre étude sur le coût et la perception de la corruption a été commanditée par l'OFNAC. Le rapport provisoire de cette étude a été examiné par le Comité scientifique ce 12 décembre 2023.

Au plan de la coopération, de nombreux actes de partenariats avec les institutions sœurs ont été posés au niveau national. Ainsi, l'OFNAC a conclu des protocoles d'accord de collaboration avec les 16 organisations de la société civile les plus représentatives pour mener des activités conjointes de sensibilisation et de plaidoyer.

Sur le plan international, des accords avec des organes de lutte contre la corruption ont été signés avec les autorités nationales de lutte contre la corruption du Mali, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et de la République d'Ile Maurice.

Un autre projet est en discussion avec l'institution sœur du Royaume d'Arabie Saoudite.

Mesdames et Messieurs,

Au titre des évolutions récentes, j'ai le plaisir d'annoncer l'adoption en Conseil des ministres du 22 novembre 2023, de deux projets de loi d'une importance primordiale.

Il s'agit d'un projet de modification de la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'OFNAC et d'un projet de modification de la loi n° 2014-17 du 02 avril 2017 relative à la déclaration de patrimoine.

L'adoption prochaine de ces textes par l'Assemblée nationale, permettra de renforcer les pouvoirs et prérogatives de l'OFNAC, d'une part et de rendre plus coercitif le système de déclaration de patrimoine du Sénégal en vigueur

Dans la même mouvance, je suis heureux d'annoncer l'adoption, en Conseil des ministres du 06 décembre 2023, du projet de loi relatif à la lutte contre le blanchissement de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Il me plaît de souligner également, la mise en place, au mois de novembre dernier, d'un Comité miroir chargé d'internaliser la norme **ISO 37001** relative aux systèmes de management anti - corruption.

D'ailleurs, une activité de renforcement de capacités des acteurs sur cette norme est programmée pour les 20 et 21 décembre 2023.

En matière de recouvrement des avoirs, le Sénégal a mis en place, comme recommandé par la CNUCC, l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC).

En dépit de sa création récente, cet organe a déjà pu conduire deux opérations de mise aux enchères de biens confisqués ou saisis.

Pour terminer, je voudrais vous annoncer la mise en place prochaine, probablement en 2024, d'une Académie de lutte contre la corruption au Sénégal.

Ce faisant, le Sénégal réaffirme sa détermination à respecter ses engagements par la satisfaction de ses obligations contenues dans la CNUCC.

Je voudrais réitérer mes remerciements à l'ONUDC pour son appui constant dans la réalisation de nos activités quotidiennes.

Je vous remercie de votre aimable attention.